

**Politique : 27/05/2009 à 17:25**

## **Loi Morin : Philip Schyle "globalement satisfait"**

(Tahitipresse) - Le président de l'assemblée de la Polynésie française, Philip Schyle, actuellement en métropole s'est déclaré "globalement satisfait" que les réserves qui ont été émises par les élus de cette institution concernant le projet de loi sur l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, "aient été prises en compte". Il a par ailleurs obtenu du ministre Hervé Morin "quelques assurances" concernant la mise en place d'un comité de suivi.

"Si ce texte est examiné rapidement par le parlement, il pourrait entrer en vigueur avant la fin de l'année. On doit pouvoir trouver rapidement un consensus pour qu'il ne souffre pas trop de l'embouteillage parlementaire et parvienne à l'Assemblée nationale avant la fin de la session parlementaire extraordinaire", a déclaré le ministre de la Défense Hervé Morin lors d'une conférence de presse, mercredi au ministère de la Défense. La session ordinaire, qui prend fin le 30 juin prochain sera donc très vraisemblablement prolongée par une session extraordinaire à l'été.

Dans un communiqué, le président de l'assemblée de la Polynésie, Philip Schyle s'est dit "globalement satisfait" même s'"il y a encore du travail à faire". Et d'ajouter : "Je pense que ce travail reviendra en particulier à nos parlementaires qui devront aussi se mobiliser par voie d'amendements pour parfaire encore davantage le projet de loi qui vient d'être déposé".

En ce sens, Philip Schyle a de nouveau évoqué "la mise en place d'un comité de suivi", et "a eu quelques assurances du côté du ministre de la Défense Monsieur Hervé Morin sur le principe".

Philip Schyle qui avait décidé de s'envoler seul pour Paris, souhaite toujours "qu'une délégation d'élus territoriaux de l'assemblée de la Polynésie française, et surtout une délégation gouvernementale menée par le président Oscar Temaru se rende dans les prochains jours ici à Paris pour rencontrer le ministre de la Défense et les principaux membres du gouvernement concernés par ce dossier". " Le président de l'assemblée que je suis se devait de venir ici à Paris pour défendre la délibération, l'avis donné par l'assemblée de la Polynésie. Je pense que c'était mon devoir de le faire", a expliqué Philip Schyle qui "compte beaucoup" sur les parlementaires polynésiens pour améliorer ce texte par voie d'amendements.

### **Hervé Morin en Polynésie en juillet**

De son côté, le ministre Hervé Morin a lu "avec beaucoup d'intérêt la délibération de l'assemblée de Polynésie". Délibération qui souhaitait plusieurs choses, a-t-il rappelé : D'abord, " faire en sorte que les ayants droits des victimes puissent bénéficier de la réparation du préjudice. L'idée c'était éventuellement de réfléchir et voir dans quelles conditions pourraient s'effectuer un remboursement des frais engagés par la Caisse de sécurité sociale de Polynésie. Philip Schyle y tenait beaucoup. Je me suis engagé à ce que nous puissions regarder les choses. Le Premier ministre m'a donné son accord sur le principe. Reste à ce que la Caisse de Sécurité sociale de Polynésie puisse donner des chiffres qui correspondent à quelque chose de strictement évalué, ce qui je crois, mérite un peu de travail. Et enfin le troisième aspect c'était le dimensionnement des zones géographiques avec toutes les garanties que souhaitaient voir apportées les responsables politiques de Polynésie".

Hervé Morin estime que ce texte "permet à la France de tirer définitivement un trait sur cette période de son histoire", mais aussi "de reconnaître les souffrances des personnes victimes de ces retombées radioactives et qui ont pu ensuite développer une maladie et enfin, d'ouvrir une page nouvelle". Il a en outre annoncé qu'il se rendrait en Polynésie "très probablement entre le 15 et le 30 juillet pour venir expliquer ce texte, voir dans quelles conditions les choses se mettent en place et évoquer la réorganisation militaire qui concerne la Polynésie".